

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 mars 2015

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir de M. Claude JAMATI), Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS (pouvoir de Mme Agnès BENELLI-SOARES), M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE (pouvoir de Mme Florence NAPOLY à partir de la délibération n°2015-03-02), M. Pierre SOUDRY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Daniel GUERSON (pouvoir de Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN), M. Patrick CHARLES (pouvoir de Mme Bénédicte AGOPIAN), M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), Mme Emmanuelle de CRÉPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir de Mme Florence MELLOR à partir de la délibération n°2015-03-02), M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de Mme Marie DENAISON).

Absents excusés :

M. Claude JAMATI (pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL)
Mme Agnès BENELLI-SOARES (pouvoir à Mme Juliette ESPINOS)
Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Richard RIVAUD)
Mme Florence NAPOLY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTÈVE à partir de la délibération n°2015-03-02)
Mme Bénédicte AGOPIAN (pouvoir à M. Patrick CHARLES)
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY à partir de la délibération n°2015-03-02)
Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. Daniel GUERSON)
Mme Marie DENAISON (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS)

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 24 mars 2015

Date d'affichage de la convocation : 24 mars 2015

Nombre de conseillers en exercice : 64
Nombre de membres présents : 54
Nombre de pouvoirs : 9



N° de l'ordre du jour :

2015.03.16 : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour la Destruction d'Ordures Ménagères et la Production d'Énergie (SIDOMPE).

□ **M. Marc TOURELLE, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5721-2-1 ;

Vu la délibération n°2015-03-04, du Syndicat Intercommunal pour la Destruction d'Ordures Ménagères et la Production d'Énergie (SIDOMPE) du 3 mars 2015, portant modification des statuts.

Le Syndicat Intercommunal pour la Destruction d'Ordures Ménagères et la Production d'Énergie (SIDOMPE) couvre 14 communes de Versailles Grand Parc. Ce syndicat de traitement est engagé dans une performance de tri. A cette fin, il a développé des visites de centre de tri ainsi qu'un hall d'exposition. Cet outil pédagogique améliore les performances de tri du territoire. Il est très apprécié des publics scolaires.

La visite est gratuite mais le transport est intégralement pris en charge par Versailles Grand Parc (7 500 € sur 2015 pour une trentaine de visites). Cet investissement peut constituer un frein au développement des visites de centre de tri.

En conséquence, le SIDOMPE propose de prendre en charge directement les frais de transport. Dans cette perspective, une délibération modifiant les statuts a été prise le 3 mars 2015.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc doit formuler son avis sur cette modification.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver les termes des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal pour la Destruction d'Ordures Ménagères et la Production d'Énergie (SIDOMPE).*



M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **54**
Nombre de suffrages exprimés : **63** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages
exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services

0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000
0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000
0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000
0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000

0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000
0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000
0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000
0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000

00 0000 0000 0000 0000
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
00 0 0 0000 0000 0000 0000
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
00 0 0 0 0000 0000 0000 0

0000 0 0 0000 0
0000 0000 0000 0000
0000 0000 0000 0000
0000 0000 0000 0000